



COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Lundi 29 juin 2020 à 19h00

Président : M. Yves Rollier, président
Secrétaire : Mme Suzanne Staub, secrétaire

Sont présents : 15 membres du Conseil général
5 membres du Conseil communal
M. Claude Rocchetti, nouvel administrateur
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal

Absents : 4
Public : 1

Légende :

CC = Conseillers communaux	PDC = plan directeur cantonal	ZAC=zone artisanale et commerciale
CG = Conseil général	PDR = plan directeur régional	
CF = Commission financière	PAL = plan d'aménagement local	
CE = Conseil d'Etat	ZUD = zone d'utilisation différée	
CU = Commission de l'urbanisme		
CSI-TP = Commission des services industriels		
CEnv. = Commission environnement		
CEC = Commission des études et constructions		
CFSS = Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique		
CNatAg = Commission des naturalisations et agrégations		

Le président ouvre la séance à 19h03 :

Chers collègues et amis,

J'annonce officielle l'ouverture de cette séance ordinaire du 29.06.2020.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bon retour politique après une interruption forcée de plusieurs semaines. J'espère sincèrement que vous n'avez pas été trop affectés par cette situation et ce virus. Je vous rappelle que, malgré une meilleure situation, rien n'est gagné. Je vous informe qu'une de nos plus anciennes socialistes de Cornaux, en la personne de Dora Barraud, a été indirectement affectée par ce virus du Covid 19. Son mari, notre ami et ancien conseiller communal, Christian Barraud, est encore hospitalisé à l'heure où je vous parle. Il a malheureusement contracté le virus à l'hôpital. Restez donc vigilants ! Bonne reprise à toutes et tous.

1. Appel

Mme S. Staub : secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 14 conseillers généraux + le président sur 19.

La majorité absolue est de 8.

Le président : donne lecture du courrier reçu de la part de Mme D. Barraud :

*Monsieur le président du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,*

Par la présente, je vous prie de prendre note de ma démission de :

- *Conseillère générale*
- *Membre de la Commission de l'environnement*
- *Membre de la Commission de naturalisation*

et ceci avec effet immédiat.

Après 42 ans au législatif de la commune de Cornaux, il est venu le temps de mettre fin à mes activités politiques. Les circonstances vécues cette année m'ont confortées dans ce choix.

En vous souhaitant à toutes et à tous une bonne fin de législature, je vous fais parvenir mes meilleurs messages.

Dora Barraud

2. Ordre du jour

1. Appel
2. Ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance du 17 février 2020
4. Comptes de l'exercice 2019, rapport à l'appui
5. Demande de crédit d'engagement de CHF 35'000.00 pour changer l'éclairage de la salle omnisports
6. Rapports
 - 6.1 Rapport de la Commission financière – période juin 2019 à mai 2020
 - 6.2 Rapport de gestion 2019 du GSR/EDL
 - 6.3 Rapport de gestion et d'activités 2019-2020 du CAP
7. Lettres et pétitions
8. Motions et propositions
9. Communications du Conseil communal
10. Interpellations et questions
11. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. Procès-verbal de la séance du 17 février 2020

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Comptes de l'exercice 2019, rapport à l'appui

Le président ouvre la discussion :

M. A. Messerli (CF) : *Lors de sa séance du 8 juin, les membres de la commission financière ont pris connaissance du dossier traitant des comptes 2019. Le document est présenté avec beaucoup de clarté. Il nous renseigne dans le détail de la situation financière de notre commune.*

Près de CHF 184'000.- de différence avec les montants projetés dans le budget pourrait nous laisser penser que ce delta est exceptionnel. En observant les 10 dernières années, on

constate que à CHF 30'000.- près, cela correspond à la différence entre le montant budgété et le montant arrêté dans les comptes.

Une maîtrise de ces projections budgétaires passerait notamment par des données plus précises provenant du canton. Mais sur plus de CHF 7 mio. de charges d'exploitation, observons que cela ne représente qu'une imprécision d'environ 2.7%.

A notre satisfaction, les comptes 2019, présentent un bénéfice de plus de CHF 140'000.- en lieu et place d'un déficit budgété de CHF 40'800.-.

Pourtant, un questionnement se fait jour : deux chapitres : « Sécurité sociale » et « Protection environnement et aménagement » concentrent à eux seuls une diminution de charges de l'ordre de CHF 200'000.-. Est-ce que 2020 nous permettra de mentionner à nouveau de telles diminutions de charges, rien n'est moins sûr.

Le compte « Revenus fiscaux sur personnes physiques » présente pour 2019 un écart négatif de plus de CHF 120'000.- par rapport aux prévisions. Avec la nouvelle loi fiscale et la pandémie, nous pouvons d'ores et déjà imaginer des revenus en baisse.

Pour ces prochaines années, la prudence est de mise. Les indicateurs financiers nous montrent que le degré d'autofinancement et que la dette brute par rapport aux revenus s'écarte fortement des moyennes des indicateurs financiers de l'ensemble des communes neuchâteloises.

La CF remercie le CC, ainsi que l'Administration communale pour tout le travail effectué durant cette année comptable et vous propose de soutenir l'arrêté qui nous est soumis.

Merci de votre attention.

M. C. Baudet (PLR) : Le groupe des Libéraux – Radicaux de Cornaux s'est réuni le 22 juin afin de discuter du rapport du conseil communal traitant des comptes de l'exercice 2019.

Nous relevons en premier lieu la qualité du rapport et en particulier sa première partie qui nous a permis de comparer les comptes 2019 au budget 2019, mais qui nous a aussi fourni de nombreuses informations permettant de suivre l'évolution de la santé financière de notre commune entre 2014 et 2019.

En deuxième lieu, nous pouvons indiquer que nous apprécions, comme en 2018, le résultat positif de 143'153.31 CHF, soit 183'953.31 CHF de mieux que ce qui avait été prévu dans le budget 2019. Nous pourrions d'ailleurs pointer du doigt la différence entre les comptes et le budget. Toutefois, nous tenons à rappeler que notre commune a des charges et des produits d'exploitation de près de 8 millions. Or, cette erreur d'estimation de 180'000.- CHF représente environ 2% de nos résultats d'exploitation – autant dire que les estimations des autorités communales se sont révélées correctes à 98%. Nous nous devons toutefois de souligner que certains postes ont fait l'objet de meilleures estimations que d'autres.

En troisième lieu, nous avons posé un regard beaucoup plus critique sur la santé financière globale de notre commune. Le degré d'autofinancement est mauvais et la dette brute par rapport aux revenus est très inquiétante. Il semble alors que nous investissons beaucoup pour des retours financiers qui tardent à venir. Nous espérons très vivement que la stratégie du conseil communal va s'avérer être gagnante dans les prochaines années. D'ici là et même si l'argent n'est pas « cher » actuellement, nous demandons au conseil communal de bien peser chaque dépense, chaque investissement et de s'arrêter sur des projets qui apportent de la valeur et qui permettront à Cornaux de se positionner comme une commune saine financièrement, comme une commune novatrice, comme une commune où il fait bon vivre.

Enfin et en quatrième lieu, nous nous devons d'indiquer notre inquiétude pour l'année 2020. Nous traversons une crise économique catastrophique. Heureusement, nous partageons notre malheur avec la plupart des régions du monde... Toutefois, nous avons lancé des investissements massifs et au moment d'en récolter les fruits nous traversons une zone de turbulence.

M. le Président, Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention et j'ajoute que le groupe PLR accepte à l'unanimité les comptes 2019 de la commune de Cornaux.

M. Askandar (PS) : *Le groupe socialiste a analysé avec beaucoup d'intérêt les comptes de l'année 2019 et se réjouit du résultat positif.*

Malgré un bénéfice de plus de CHF 140'000.- qui en soit, est une bonne nouvelle, la perspective des prochaines années ne paraît pas être aussi réjouissante. Plusieurs indicateurs sont au rouge et nous devons rester vigilants.

Le groupe socialiste de Cornaux tient à remercier le Conseil communal ainsi que le personnel de l'Administration communale pour le travail effectué durant l'année 2019.

Nous acceptons le résultat positif des comptes de l'année 2019.

Le président procède à la lecture des comptes.

Aucune remarque de la part de l'assemblée.

→ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**

La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

5. Demande de crédit d'engagement de CHF 35'000.00 pour changer l'éclairage de la salle omnisports

Le président ouvre la discussion :

M. J.-L. Décrevel (PLR) : *En prenant connaissance du rapport du CC le groupe PLR a été acquis à ce projet.*

Il aurait cependant été souhaité que cette demande de crédit de 35'000.- soit complétée par l'impact important d'économie d'énergie qui en découle, ce que nous souhaitons vivement pour de tels futurs projets.

En effet avec la solution led, et pour une illumination identique voir supérieur, on obtient une diminution de consommation électrique, que malheureusement au vu des éléments en notre possession il n'est pas possible de chiffrer précisément mais, qui peut être évaluée à un gain d'au moins 50%.

Il est également important de relever que la durée de vie, annoncée, des luminaires led est de 50'000 heures d'utilisation, économisant ainsi les interventions de remplacement, avec nacelle, lors de la fin de vie d'une lampe.

Bien conscient de la volonté du CC de maintenir et d'améliorer nos infrastructures et notre évolution énergétique, nous aurions également été intéressé à trouver dans le rapport 1 ou 2 offres, ou solutions concurrentes.

Au vu des remarques apportées et en souhaitant vivement que les imprévus soient maîtrisés, c'est à la majorité que le groupe PLR soutient le crédit proposé.

Merci de votre attention.

M. P. Staub (PS) : *Je me permets d'intervenir à ce sujet en émettant quelques précisions et réflexions afin que cette dépense soit pleinement justifiée.*

Tout d'abord, s'agissant des lampes à mercure qui garantissent l'éclairage actuel, il faut savoir que la Confédération ne les accepte plus. Il y a deux raisons :

- *La première étant un problème de pollution à cause du mercure.*
- *La deuxième, sa voracité en énergie. Remplacées, par exemple, par des ampoules LED elle sera sensiblement inférieure. C'est le cas pour la salle omnisports.*

Petits calculs :

L'éclairage de la salle omnisports est actuellement assuré par 24 projecteurs qui contiennent tous 2 ampoules d'une puissance de 400 W. Ce qui fait au total 48 x 400 W = 19 200 W ou 19.2 kW.

Le nouvel éclairage sera lui composé de 24 ampoules LED d'une puissance de 175.5 W. Ce qui fait au total $24 \times 175.5 \text{ W} = 4212 \text{ W}$ ou 4.2 kW. Soit une dépense d'énergie de 4.5 x inférieure à celle existante.

Si on prend, par exemple, une journée de 12 heures d'éclairage de la salle cela équivaut à :

- Pour l'ancien éclairage $19\,200 \times 12 = 230\,400 \text{ Wh} = 230.4 \text{ kWh}$.
- Pour le nouvel éclairage $4212 \times 12 = 50\,544 \text{ Wh} = 50.5 \text{ kWh}$.

Ceci représente en dépense et au prix de 0.20 cts le kWh sur une journée :

- Ancien éclairage avec ampoules au mercure : $230.4 \times 0.20 = 46.10 \text{ frs / j}$.
- Nouvel éclairage avec ampoules LED $50.4 \times 0.20 = 10.10 \text{ frs / j}$.

Je vous laisse faire les calculs ...

Conclusion :

Bien sûr, l'éclairage de la salle n'est pas enclenché tous les jours durant 12 heures. Mais en faisant un calcul avec 6 heures en moyenne par jour, il faudra environ 5 à 6 ans pour amortir cet investissement de fr. 35'000. Donc, je vous prie d'accepter ce crédit incontestable d'économie pour la Commune et bien sûr, qui contribuera aussi au bleu de notre planète !
Merci de votre attention.

M. A. Askandar (CF) : La CF a pris connaissance du dossier concernant la demande de crédit de CHF 35'000.- pour le changement de l'éclairage de la salle omnisports.

Cette salle est régulièrement utilisée par les écoles, par diverses sociétés ainsi que des privés du village et de la région. L'épuisement du stock des luminaires ne permet plus au service responsable de l'entretien de la salle de remplacer les ampoules hors d'usage.

Afin de répondre aux lois européennes et suisses, la mise à niveau de l'éclairage actuel est nécessaire.

La CF vous propose de soutenir cette demande de crédit de CHF 35'000.

Merci de votre attention.

➔ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**

La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

➔ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

6. Rapports

6.1 Rapport de la Commission financière – période juin 2019 à mai 2020

6.2 Rapport de gestion 2019 du GSR/EDL

6.3 Rapport de gestion et d'activités 2019-2020 du CAP

Le président ouvre la discussion :

Mme S. Staub (PS) : En tant que secrétaire du CAP, je tiens à remercier la commune de Cornaux qui a décidé de soutenir financièrement le CAP. Je pense que vu le rapport des activités de notre centre des jeunes pour l'année 2019, elle n'a pas été déçue de son investissement.

En plus de tout ce que vous avez pu lire dans le rapport, le CAP a fonctionné de manière virtuelle, durant toute la pandémie et le confinement, en 2020. Des réunions ont eu lieu régulièrement, pour l'organisation du Télé-CAP. Des défis ont été lancés : photos, etc. Le moyen virtuel Discord a aussi été utilisé, pour rester en contact avec les jeunes. C'est une manière d'échanger ensemble. Un tournoi FIFA a aussi été organisé avec succès. Il y a eu beaucoup de créativité et d'activités dynamiques, proposées par les jeunes pour les jeunes. Instagram et whatsapp ont également fonctionné à plein régime, avec comme référence les

animateurs disponibles à tous moments pour répondre à des angoisses ou à des questions et parfois pour cadrer les débats.

Concrètement, le hors murs a fait aussi partie des différentes interventions du Centre. Les animateurs se sont rendus plusieurs fois par semaine dans nos différents villages, afin d'échanger avec les jeunes, de les rassurer et répéter les gestes de sécurité communiqués par la confédération et surtout d'en expliquer l'utilité, pour soi mais aussi pour les autres.

Ce n'était pas facile de vivre de cette manière pour les adolescents qui ne se rendaient même plus en classe, d'où l'importance de ce contact, même virtuel.

En cette période si bizarre pour tout le monde, le CAP est devenu une institution incontournable et indispensable pour l'équilibre de nos jeunes.

Une dernière information pour tous, une stagiaire HES viendra cet été renforcer notre équipe de choc, Sébastien et Noémie.

Merci de m'avoir écoutée.

7. Lettres et pétitions

Néant.

8. Motions et proposition

Néant.

9. Communications du Conseil communal

M. O. Makaci (CC) : Je reviens sur l'article paru dans le Bulcom du 15.05.2020 concernant le chauffage à distance où une erreur importante est à relever. Le CG du 17.12.2018 a validé le projet de réalisation d'un chauffage à distance sur la commune de Cornaux par l'entreprise Groupe E Celsius SA. Une convention de contracting a été signée avec ladite société, ce qui implique que la commune n'aura pas d'investissements à faire.

Le projet de ce chauffage à distance totalise pour Cornaux-Cressier un investissement d'env. CHF 13 mio et avec une potentielle extension sur La Tène induira un projet global chiffré à env. CHF 77 mio.

M. M. Clottu (CC) : ci-après quelques informations :

Intervention de M. Décrevel lors du dernier CG

Depuis votre intervention concernant le trafic au chemin des Longins, nous avons fait procéder à une inspection télévisée (11.3.2020) des canalisations du chemin des Longins, pour preuves à futur.

Travaux CFF – rénovation du pont de la RC 5 - PI CFF

Je vous informe que les CFF étudient le report des travaux en rapport avec le pont CFF. En effet, des coupes dans les budgets d'investissements sont à l'étude ce qui pourrait voir les travaux du PI-CFF reportés de 3 à 4 ans.

Je saisis cette occasion pour préciser que la durée de la fermeture de la route, pour les travaux, sera de 8 mois et non 18 mois comme mentionné dans la presse locale.

Travaux d'aménagement surfacique de la rue Clos St-Pierre

Concernant les travaux prévus durant la période des vacances scolaires à venir, le CC a décidé de les reporter étant donné que le chantier concernant la construction de l'immeuble prévu au Clos-St-Pierre ne débutera pas avant 2021.

Comme ces travaux sont liés à ce projet, le CC n'a pas souhaité investir de suite tant que celui-ci ne sera pas validé par le promoteur.

PGEE - RC5 – Martinettes

Pavés

Concernant la couleur des pavés pour le carrefour Fontaines 10 / Maison de Commune, je vous informe que le CC a décidé d'un surfacage traditionnel (bitume). Seules les bandes transversales seront en pavés gris.

Tilleul et muret en pierre devant la Maison de Commune

L'Office du patrimoine et de l'archéologie, section Conservation du patrimoine nous a fait remarquer que 4 fontaines appartiennent à la 1^{ère} catégorie du recensement architectural du Canton. Il en va de même de la bordure et de l'arbre (ancien tilleul) qui ont été mis sous protection en 1968.

Nous avons demandé si nous pouvions déclasser cette bordure et l'arbre. Comme l'arbre a déjà été remplacé il était moins exigeant. Par contre, il fallait conserver les pierres de la bordure.

« Extrait des commentaires de l'Etat » :

« Tous deux (arbre et muret) figurent sur la carte d'Osterwald de 1838-1845. Il s'agit de faire particulièrement attention aux voies mais aussi à leurs abords, par exemple les murs, les arbres et les fontaines. »

Nous avons alors proposé de modifier – tout en conservant les pierres actuelles - le pourtour du muret afin qu'il s'intègre mieux dans les axes du carrefour.

Soumis à la section Conservation du patrimoine, celle-ci nous a proposé une seconde variante que nous ne souhaitons pas réaliser.

10. Interpellations et questions

M. A. Messerli (personnel) : Je souhaite interpellier le CC concernant une émission de la RTS – téléjournal du 4 juin 2020.

Sous le thème de la qualité de l'air, il est question du dépassement des normes concernant les émissions de benzène et de dioxine des cimenteries en Suisse.

Wildeg, même groupe que Juracime est nommé pour avoir dépassé 21 fois la norme journalière en 2018 en ce qui concerne le benzène.

J'attendais de connaître la situation de Juracime et voilà que les données ne sont pas connues. Dommage, quand on sait que notamment des solvants et des huiles usées sont brûlés dans le four.

Questions :

- Qu'en est-il au niveau des dépassements journaliers annuels de Juracime pour :
 - l'oxyde d'azote
 - le benzène
 - les dioxines
 - et autres
 - ainsi que le nombre de jours où les émissions de fumée du four ne se font pas à travers les filtres.

- *Le CG ne pourrait-il pas recevoir un rapport annuel sur la qualité de l'air de notre région avec notamment mention des dépassements des normes établies pour l'industrie lourde.*

Nous sommes dans une région sensible et lorsque l'on voit l'établissement du nombre d'entreprises qui font de la revalorisation de matériaux de construction on se doute bien que l'air n'est pas exempt de particules fines et autres. Donc merci de nous informer sans tabou. Merci de votre attention.

Mme C. Salzmann Silva (CC) : Je vous donne, ci-après, les informations reçues de M. Veuve, directeur de Juracime SA :

- Les mesures en continu pour le benzène et les dioxines sont imposées par la loi, uniquement lorsque les déchets contenant des composés organiques sont utilisés comme matières premières (OPair, annexe 2, alinéa 119). Malheureusement, cette information n'apparaît pas dans le reportage et donne la forte impression que Juracime ne voulait pas transmettre ses données. Evidemment, nous avons transmis l'information que nous n'avons pas de surveillance de ces composants étant donné notre activité « classique ». Toutefois, nous espérons pouvoir installer ces modules de mesures encore d'ici la fin de l'année en vue de pouvoir valoriser des matériaux contenant des composés organiques ; pour le moment nous nous efforçons de contrôler scrupuleusement les demandes de valorisation afin d'exclure les matériaux problématiques.

M. B. Krebs (PLR) : Se réfère au village de suisse allemande qui devra être évacué pour faciliter l'assainissement de matériel militaire se trouvant dans son sous-sol. Demande de quelle manière est contrôler « La Poudrière » sur Cressier, entrepôt de l'armée ?

M. J.-M. Cantin (CC) : Nous prenons acte et nous allons nous renseigner.

M. J.-L. Décrevel (SI-TP) : Travaux PGEE, revêtement surfacique rue des Fontaines-Clos St-Pierre (emplacement tilleul), M. Clottu nous a informé que le coût du revêtement « pavés » aussi bien que « goudron » était équivalent. La Commission a donc opté pour la solution du pavage. Nous nous étonnons de la décision du Conseil communal !

M. M. Clottu (CC) : Le Conseil communal a opté pour la solution goudron, ceci en rapport avec la dangerosité des pavés lors de pluies (chaussée glissante) aussi bien pour les personnes, cyclistes, etc. et de la topographie de la route (virage). Pour information, le pavage était compris dans la soumission. Dans le cas contraire une moins-value sera comptabilisée.

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Qu'en est-il également au niveau de l'installation de l'éclairage public ?

M. O. Makaci (CC) : Dans les travaux du PGEE concernant l'éclairage public, nous avons tenu compte de la hauteur et du type (spectre lumière) de leds à installer.

M. C. Baudet (PLR) : S'interroge pourquoi une marche du bâtiment des Fontaines 10 est cassée ?

11. **Divers**

Mme S. Staub (PS) : *Plusieurs habitants de Cornaux m'ont interpellée, pour me demander pendant combien de temps et pourquoi les fontaines du village ne coulent plus. Pouvons-nous répondre à ces questions ?*

M. M. Clottu (CC) :

L'arrêt des fontaines a été nécessaire durant les travaux. Dès que possible, celles-ci seront à nouveau alimentées.

Mme S. Staub (PS) : *Concernant la mise aux normes de la gare de Cornaux, la commune pourrait-elle faire pression, afin que les CFF entreprennent cela en priorité, vu le fait que les familles avec poussette et les handicapés de notre village n'ont pas accès au quai numéro 2 de notre gare. En 2020, cette situation paraît inadmissible.*

M. M. Clottu (CC) : Le Conseil communal prend acte de votre demande. Toutefois, la planification de ces travaux prévoit leurs exécutions d'ici 2024.

M. P. Staub (PS) : Je tiens à féliciter le Conseil communal pour les travaux de remise en état du mur du cimetière.

La parole n'étant plus demandée, le président clôt la séance à 19h50.

Cornaux, le 29 juin 2020
Administratrice-adjointe
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président, La secrétaire,

Yves Rollier

Suzanne Staub